

Le snesup

**Congrès
d'orientation**
Marne-la-Vallée
1-3 avril 2015

snesU.p-fsu



Un combat constant

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, *cosecristaires généraux*

Le congrès du SNESUP se déroule en une période où l'austérité, sous toutes ses formes, touche directement les universités. Présentée comme « sans alternative », cette politique néfaste suscite de plus en plus de critiques : la victoire de SYRIZA en Grèce en est un des indicateurs.

Avec détermination le SNESUP combat ce dogme. Fin mars, avec d'autres organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), il propose une initiative sur le Crédit impôt recherche, pour un financement de l'ESR à la mesure de ses missions.

Les statuts des enseignants-chercheurs sont constamment visés, que ce soit par le décret statutaire, les attaques de la CPU ou les tentatives de suppression de la qualification par le CNU. Alors que les formations et la recherche devraient être élaborées

snesU.p

dans leur diversité et leur richesse par la communauté universitaire, la restructuration de l'ESR autour des COMUE risque de les démanteler au profit de projets à vue utilitaire pour des investisseurs locaux. Le SNESUP-FSU combat ces orientations et les votes aux scrutins pour les renouvellements du CNESER et du CNU compteront ! Ce « 8 pages » présente les critiques du rapport d'activité et des tribunes des courants de pensée présentant une motion d'orientation (Action Syndicale, École Émancipée-PSO, Émancipation et PSL), ainsi qu'un projet de modification des

statuts du syndicat. Moment privilégié pour que la réflexion collective des syndiqués nourrisse, par sa diversité et sa richesse, l'analyse, les propositions et les mandats du SNESUP-FSU sur les problèmes concrets qui nous touchent tous (difficultés budgétaires, capacités d'accueil, question de la sélection, renouvellement des conseils, installation des COMUE...), le congrès s'appuie également sur toute contribution préalable, qui sera rendue disponible sur le site du SNESUP.

Chaque syndiqué.e doit s'exprimer par le vote sur l'activité et l'orientation du syndicat. C'est un gage de sa représentativité et de sa vitalité.

Dans les réunions de section ou par votre contribution, n'hésitez pas à alimenter le débat au sein du SNESUP. Dans les réunions de section ou par correspondance, votez !

S
U
P
P
L
É
M
E
N
T

ACTION SYNDICALE

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le sens du vote Action Syndicale

De grands bouleversements affectent le monde qui n'est pas, malgré nos espoirs, nos luttes et celles de nos aînés, un monde de paix et de coopérations. La crise du capitalisme s'accélère plus vite encore que ne gonflent les profits spéculatifs sur les matières premières, sur les inégalités de développement et de salaires. Les régulations fiscales qui sont parmi les fondements des sociétés démocratiques s'effondrent sous les coups des multinationales et des banques et dans l'appétit du gain qui corrompt aussi une part des cercles politiques dirigeants de notre pays. Cette mondialisation dans sa déclinaison européenne par les chefs d'État et de gouvernement et la troïka (BCE, FMI, Commission européenne) a étranglé plus fort que d'autres les peuples des pays du Sud. Les mobilisations sociales et électorales en Grèce, en Espagne, font entendre avec succès la voix du progrès partagé, de la maîtrise des enjeux sociaux et environnementaux. Dans nos métiers universitaires où se pratique de longue date une mise en commun mondiale des avancées scientifiques (au moins sur le plan académique), nous avons un rôle important, que le SNESUP, en France, en tant qu'organisation syndicale, doit assumer mieux encore pour clarifier les enjeux et porter des solutions alternatives (locales et globales).

Universitaires

Le rôle du SNESUP est donc, plus que jamais, de faire tenir ensemble ces enjeux, ces perspectives et la défense de nos conditions de travail et de nos missions de service public. Ainsi se créent, pour le plus grand nombre de nos collègues, les conditions de réflexions et de mises en action individuelles et collectives profondément intégrées à nos vies profes-



© Betty B/Flickr.com



© Martin Greife/Flickr.com

sionnelles ! C'est central pour gagner sur les revendications, des plus immédiates aux plus structurelles, et cela constitue l'option, portée par Action Syndicale, d'un syndicalisme à vocation majoritaire.

Lucides

Contre la précarité, la démolition des statuts assumée par la direction de la CPU, pour le maintien des qualifications par le CNU, la défense du droit aux études – contre les logiques de sélection sociale et de sélection en master –, le bilan d'activité du syndicat emporte l'adhésion. Il invite à travailler et à renforcer l'unité autour de ces revendications et dans les luttes avec tous les autres personnels, les étudiants et leurs organisations.

Dans le SNESUP

À côté des aspirations et valeurs qui rassemblent largement les syndiqués du SNESUP, d'autres analyses et perspectives illustrent des différences que notre démocratie interne fondée sur les courants de pensée rend possibles et souvent fructueuses. Action Syndicale, qui contribue par sa position majoritaire à l'impulsion nationale de notre syndicat, entend prolonger la lutte la plus résolue contre toutes les logiques qui, rendant les structures de la recherche et de l'enseignement supérieur les plus éloignées des personnels et les plus opaques, organisent aussi le désengagement voire l'individualisme. C'est l'une des raisons qui nous conduisent, à la différence d'ÉÉ-PSO, Émancipation ou PSL, à refuser d'opposer entre eux

les collègues, ceux qui à un moment exercent au nom de la collégialité des responsabilités (dans les départements de formation, les laboratoires, les UFR, les établissements) et les autres. Loin des seules postures de « radicalité », qui flirtent souvent avec une propension à l'individualisme, lequel se partage également dans notre milieu entre revendication libertaire et tradition mandarinale, nous portons avec Action Syndicale la volonté de transformer avec une dynamique majoritaire nos conditions de travail, le service public d'enseignement supérieur et de recherche et plus largement les fondements démocratiques des sociétés modernes. Cet ancrage rend modestes et lucides. Il évite au SNESUP les à-coups suggérés par certains – hors de notre courant de pensée – sur la prétendue nouveauté d'une politique d'enseignement et de recherche... par le seul fait qu'elle est « conduite » par une femme ! Ou encore sur les naïves analyses visant à trouver dans la loi Fioraso du mieux dans les structures d'association que dans les COMUE : alors qu'elles sont deux aspects d'une même politique technocratique à l'antipode de nos revendications. Le vote Action Syndicale est l'outil pour transformer mieux encore notre syndicat (voir nos propositions très concrètes dans le texte d'orientation) pour gagner au plus vite sur nos revendications. ●

Votez pour le rapport d'activité, et retrouvez tous les signataires de la motion Action Syndicale sur : snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=7196&ptid=5&cid=3796

CONTRIBUTION

Quelle structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche publique ?

Il faut des dispositions d'action d'une ampleur nouvelle car le cadre législatif, l'organisation et le montant du budget national consacrés aux missions d'enseignement supérieur et de recherche publique ne conviennent pas. Notre syndicat doit s'engager pour :

- une action résolue contre les logiques régionalistes et les COMUE, pour la cohérence à la fois politique et budgétaire de l'ensemble du post-bac (universités, CPGE, STS, écoles) ;
- une refonte démocratique et collégiale de l'organisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- un rôle central confié à un CNESER rénové (après dissolution de l'ANR et du HCERES dont il hériterait des moyens et des missions) pour la répartition des moyens, des postes, pour une juste répartition nationale de la carte des formations comme des laboratoires de recherche.

Sur le plan budgétaire, le SNESUP devrait porter la demande d'intégration de l'ensemble du post-bac public dans un même cadre aligné sur le plus favorable. L'un des dispositifs – à rebours des RCE – est le retour à une gestion nationale de tous les emplois, confortant les statuts, facilitant les mutations, lissant au niveau national l'effet du GVT, allant vers l'harmonisation puis l'intégration de toutes les primes dans les salaires. Une telle organisation permet aussi de faciliter l'intégration des PRAG/PRCE titulaires d'une thèse et qualifiés dans les corps d'enseignants-chercheurs.

Le SNESUP devrait mettre au cœur de l'organisation les UFR en tant

qu'elles exercent les missions de formation et de soutien récurrent des laboratoires. Nos propositions sur la structuration des établissements selon les contextes locaux (géographiques, disciplinaires...) ne relèvent pas d'un unique modèle d'organisation... mais de logiques de coopération en réseaux. Ceux-ci – au contraire des contraintes légales des COMUE – devraient être avant tout des structures légères, non exclusives, non permanentes. Le SNESUP s'oppose à la professionnalisation managériale des fonctions de direction dans les établissements ou leurs regroupements ; il se prononce pour une durée maximale cumulable sur toute la carrière dans de telles fonctions pour un enseignant-chercheur ou un enseignant. ●



© Frédéric Bisson/Flickr.com

ÉCOLE ÉMANCIPÉE - POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

RA : lovely ? Hélas...

Reconnaissons à ce rapport d'activité (RA) d'être un peu moins porté à l'autosatisfaction que les précédents, et d'être plus réaliste sur les difficultés à mobiliser que rencontre le SNESUP, même si une valorisation très optimiste des résultats obtenus est encore présente. Il révèle également une conception très institutionnelle du syndicalisme portée par la majorité AS, amenant à consacrer énormément d'énergie militante au sein d'instances nationales purement consultatives, dont le ministère ignore tous les avis défavorables. Si cette bataille ne doit pas être abandonnée, elle mérite d'être sérieusement interrogée. Le SNESUP peine en effet à la relayer dans les établissements. En ce sens, le RA peut être lu comme le symp-

tôme d'une coupure entre une direction aspirée par ses engagements institutionnels et une base qu'elle ne parvient plus à mobiliser. Il ne s'interroge pas suffisamment sur les manières de lutter plus efficacement contre la poursuite des attaques contre nos statuts, nos missions, nos conditions de travail, face auxquelles les appels à mobilisation n'ont guère eu de succès, qu'ils soient lancés par les organisations syndicales ou par des collectifs. Plus largement, il faut s'interroger collectivement sur les lenteurs et les hésitations de notre syndicat, heureusement compensées par les initiatives de certaines sections locales, et aussi sur notre débordement par des mouvements extra-syndicaux, tels que celui de Sciences en marche. Ces initiatives reposant

sur des revendications parcellaires et portées par des intérêts parfois contradictoires sont un symptôme d'une crise du syndicalisme qu'il ne faut pas écarter d'un revers de main et qui mérite un débat approfondi. La focalisation sur les questions financières, par ailleurs importantes, est certainement excessive et ne doit pas oblitérer la crise non pas seulement matérielle mais aussi morale et intellectuelle de l'Université, aiguisée par les politiques austéritaires. La course aux financements et aux évaluations, la politique des primes et la politique dite « d'excellence » affectent massivement nos collègues, engendrant ou bien des situations de souffrance au travail, ou bien un individualisme délétère. Il est à cet égard singulier que dans ce RA ►►

► l'évaluation récurrente ne compte pas au nombre des « menaces répétées contre les statuts ». N'est-elle critiquable que lorsqu'elle sert de « support à la modulation des services » ? Le recul du SNESUP aux élections CTU, de 43,64 % des voix en 2010 à 36,84 % en 2014, n'est probablement pas étranger à ses ambiguïtés sur cette question, que les positions critiques d'ÉÉ-PSO n'ont malheureusement pas permis de lever. Alors que les élections au CNU approchent, s'enfermer dans un discours qui n'analyse pas objectivement les dangers de l'évaluation pour nos statuts et, donc, pour la préservation du service public d'ESR, est une grave erreur.

Bien que condamnée par le SNESUP, la territorialisation de l'ESR avec la création des COMUE est une tendance lourde. Si le fonctionnement encore trop centralisé du SNESUP peut être utile dans les rapports avec le ministère, il se révèle être un obstacle aux niveaux inférieurs. Il est donc de plus en plus urgent de renforcer les liens entre les syndicats de la FSU dans les établissements et au niveau du périmètre des COMUE.

Ce RA minore également certaines activités de notre syndicat permettant pourtant des avancées au quotidien. Ainsi, aucune mention de l'activité juridique qui a connu quelques victoires intéressantes, de l'ac-



© Frédérique Panassac/Flickr.com

tion au CHSCT-MESR et de l'activité du réseau des CHSCT, à peine une mention de l'organisation des stages de formation syndicale, champs où se sont fortement investis les camarades ÉÉ-PSO, parce que nous portons une conception du syndicalisme privilégiant la formation et l'implication des « militants de base » pour mener la lutte sur le terrain et défendre au quotidien les personnels.

Ce rapport présente donc un bilan à la fois trop optimiste et trop partiel de nos activités. Il ne peut donc nous satisfaire totalement. Néanmoins, la tendance ÉÉ-PSO ne prati-

quant pas les consignes de vote, chacune fera librement son choix en fonction des débats et de ses convictions personnelles. ●

SIGNATURES COMPLÉMENTAIRES À LA MOTION D'ORIENTATION ÉÉ-PSO

- S. Bouhsina (ULCO), F. Desage (Lille 2), F. Dufaux (Nanterre), G. Castellan (Lille 1), D. Charles (Le Havre), E. Ducassé (Toulouse 2), S. Faubert (Le Havre), C. Goirand (Paris 3), J.-L. Le Goff (Rouen), I. Maillolchon, (Le Havre), M. Mante-Dunat (Lille 1), M. Nadi (Lorraine), J.-C. Planque (Lille 2), F. Sitri (Nanterre), C. Vivien (Lille 1).

Contact :

contact.eepso-snesup@ecoleemancipee.org

CONTRIBUTION

Le déclassement de Shanghai

De plus en plus tardivement recrutés, après une course d'obstacles, des contrats précaires et pour un salaire dévalorisé, les enseignants-chercheurs sont censés jouir d'une pleine indépendance pour assurer leur double mission d'enseignement et de recherche. Or, les politiques successives ont conduit à alourdir les tâches d'enseignement et les charges administratives, à durcir les conditions d'octroi des moyens nécessaires à la recherche, tout en renforçant l'injonction de « productivité ». Le recours au financement sur projets, outil de pilotage redoutable, met à mal les libertés académiques. La course

à « l'excellence » pour gagner des places dans les classements internationaux a été très bien accueillie par une partie du monde universitaire.

Le syndrome du bon élève y est pour beaucoup. Il est renforcé par l'individualisme, la concurrence généralisée entre collègues et laboratoires ainsi que par l'accroissement de la précarité. Le manque de temps et des moyens nécessaires à l'exercice du métier, le sentiment de culpabilité face à l'impossibilité de bien assurer ses missions et la crainte de la relégation nourrissent la spirale infernale de la souffrance au travail. Chaque vague de contractualisation des laboratoires avec les tutelles engendre son lot de collègues radiés de leur unité parce qu'insuffisamment « producteurs » ou parce que leurs thématiques de recherche ne s'inscrivent plus dans les priorités des financeurs. Quand ce ne sont pas des laboratoires qui sont purement et simplement supprimés...

Le SNESUP dénonce les ravages de la politique « d'excellence », mais n'est pas allé jusqu'au bout de son analyse : l'évaluation individuelle est un élément essentiel de la culture du résultat et de la concurrence, au cœur de cette politique. Ceux qui défendent (parfois de bonne foi) l'évaluation individuelle récurrente (et son avatar le « suivi de carrière ») font erreur s'ils croient qu'on pourra la domestiquer en s'emparant de l'institution qui la produit. Le SNESUP doit donc affirmer clairement son opposition à cette mission confiée par la droite au CNU en 2009 et accroître la mobilisation pour obtenir la modification des textes actuels. ●



© Groume/Flickr.com



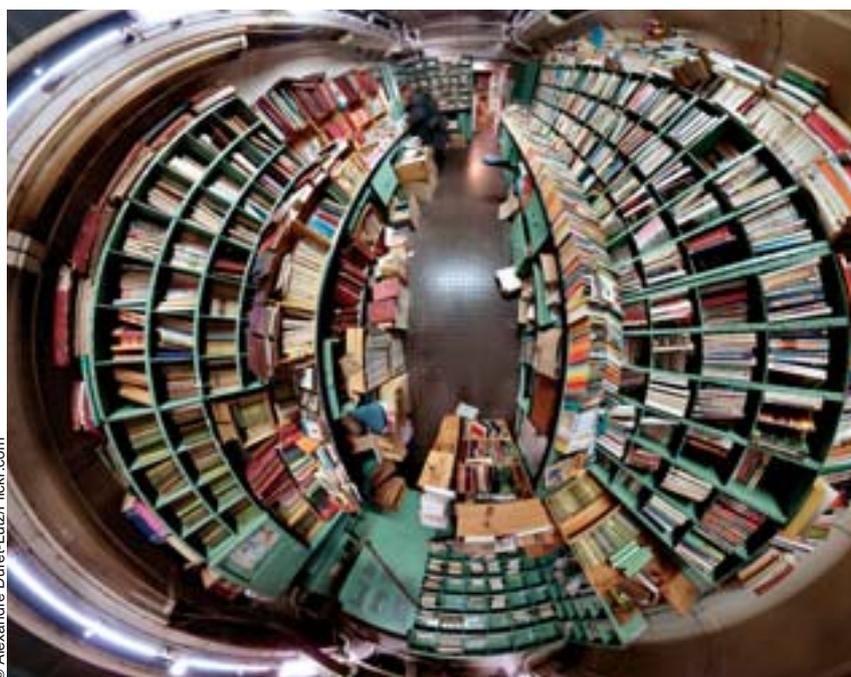
ÉMANCIPATION

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Non au corporatisme, non au syndicalisme du renoncement !

D'après ses statuts, le SNESUP vise encore la transformation sociale. Il n'est donc pas censé se limiter aux revendications immédiates des travailleurEs de l'ESR, malgré un champ de syndicalisation restreint aux personnels d'enseignement et/ou de recherche de ce secteur. Mais, même si la tendance majoritaire se réclame encore des deux piliers fondateurs du syndicalisme, la direction sortante s'est cantonnée à la seule dimension corporatiste. Le secteur International s'est surtout limité aux relations interuniversitaires. Contestable aussi le bilan du secteur Droits et libertés, au fonctionnement autoritaire (pas de réunions, initiatives décrétées unilatéralement...), dont l'intervention a pu aller jusqu'à court-circuiter et saper le travail d'une section (La Rochelle). Parmi les renoncements peu glorieux, citons le refus d'appeler à manifester à Lyon contre le FN (29/11/2014), de dénoncer la répression liée à l'interdiction des manifestations pour la Palestine (été 2014), de soutenir les étudiantEs inculpéEs à la suite des luttes sociales dans l'ESR et ailleurs (Lyon 2, Paris 8), de condamner les pratiques répressives de présidentEs SNESUP (Paris 8)...

La direction sortante a préféré le « dialogue social », la comm' et le lobbying plutôt que la lutte : communiqués, enquêtes pour alerter sur la situation de l'ESR, journées associant syndicalistes, journalistes, parlementaires, présidentEs d'université... À son actif, de nombreuses « batailles »... mais d'amendements, dans des instances de « concertation » dont elle déplore ensuite le fonctionnement antidémocratique (loi ESR et regroupements au CNESER, décret statutaire au CTU...). Les luttes de terrain, par exemple les dernières actions des précaires à Lyon, Poitiers, Paris, Bordeaux, Clermont... semblent avoir disparu de sa culture syndicale. Sur la précarité, elle ne peut se prévaloir que d'un supplément au mensuel, bon état des lieux de la misère en milieu enseignant/étudiant, mais n'ouvrant aucune perspective d'action, pas même juridique. En revanche, le SNESUP a été à la remorque de l'initiative Sciences en marche (très liée aux directions des laboratoires CNRS) malgré sa plate-forme revendicative



© Alexandre Duret-Lutz/Flickr.com

insuffisante et syndicalement problématique. Pire, le rapport d'activité justifie ces renoncements par une supposée apathie des collègues, en avançant que le « matériel d'explication » n'a pas fonctionné ! Idem pour les élections professionnelles : le SNESUP a su engager ses forces dans la publicité pour la « représentativité », mais pas dans les mots d'ordre d'action directe, et il fait mine aujourd'hui de s'étonner du désintérêt des collègues, voire de leur rejet du syndicalisme. Il suffit pourtant de lire le rapport d'activité ! Car même dans le registre corporatiste, l'orientation du SNESUP laisse à désirer. La prétendue « bataille » sur les COMUE a bien montré le renoncement à combattre la LRU2 : le SNESUP revendiquait un moratoire et proposait des amendements pour de « meilleurs » regroupements, acceptant leur cadre *de facto*. Même chose du décret statutaire EC, dont le syndicat est censé revendiquer l'abrogation... Sur le « suivi de carrière », sa position reste ambiguë, et la présidence SNESUP de la CP-CNU a soutenu son expérimentation dans des sections-pilotes. Idem pour la PEDR : aucun mot d'ordre général de boycott... Concernant les formations, la participation du SNESUP aux comités de suivi

des diplômés relookés à la sauce numérico-entrepreneuriale par le CNF l'amène à coller à l'agenda ministériel : il y aurait de bons « référentiels de compétences » et la « pédagogie innovante » serait la clé de la réussite étudiante appuyée sur une meilleure « articulation lycée/ESR », à condition que le SNESUP ait son mot à dire sur leur contenu... Mais le renoncement est encore plus éclatant sur la braderie de la formation des enseignantEs : aux déstructurations des maquettes et du concours, à la mise en place des ESPE et à la dégradation des conditions de travail, à la précarisation et à l'infantilisation des étudiantEs et stagiaires, la direction, suivant celle des autres syndicats de la FSU, s'accroche à l'idéal d'une « bonne » maîtrise, pour « faire remonter questions et problèmes au ministère », être « force de proposition » tout en déplorant la surdité ministérielle, et étouffer les luttes des stagiaires ignorées par le rapport d'activité, préférant insister sur le « découragement des acteurs » et valoriser là aussi ses « supports d'information ».

NON au syndicalisme d'adaptation à l'ordre capitaliste ! ●

Collectif Émancipation SNESUP

CONTRIBUTION

SNESUP-CPU : mettre fin aux liaisons dangereuses !

Parmi les mandats du SNESUP figure toujours – en théorie – l’abrogation de la LRU, qui a notamment renforcé les pouvoirs des présidentEs d’université (droit de veto sur les carrières, recrutements et licenciements de contractuelLEs, attribution de primes au mérite...), dont les pratiques souvent despotiques sont récompensées par des primes exorbitantes. Avec le passage aux RCE associé à la pénurie de moyens organisée par l’État, présidentEs et équipes dirigeantes ont été et restent des acteurs zélés de la marchandisation de l’ESR public. On ne compte plus les cas de mépris des avis rendus par les comités techniques ou les CHSCT, les cas d’entrave à leur fonctionnement ; ni les cas où les textes statutaires sont délibérément contournés (instances court-circuitées, défaut de rémunération, transformation des maquettes habilitées...), avec la bénédiction de CA aux ordres ou dévoyés par un recours abusif aux procurations. Les règlements intérieurs sont une atteinte permanente aux droits des personnels et des étudiantEs, à présent renforcée par les dispositifs dits « antiterroristes ». Enfin, depuis 2007, la Conférence des présidentEs d’université agit en lobby patro-



nal avec pour prétention de représenter les établissements. Face à cette offensive, aujourd’hui accélérée par les propositions de la CPU visant à créer un statut de personnel des COMUE, le SNESUP ne peut plus cautionner cette pseudo-représentativité ; il doit la dénoncer et cesser les connivences, telles que les tractations d’antichambre au CNESER, ou le soutien implicite à la liste « alternative » lors des dernières élections du bureau de la CPU. Il faut aussi cesser d’ouvrir aux présidentEs, syndiquéEs ou non, des tribunes dans le mensuel ou lors des journées de « témoignage ». **La position du syndicat n’est pas aux côtés des fossoyeurs de l’Université, mais du mouvement social qui les combat.** Le SNESUP doit condamner toutes les formes d’autoritarisme (interdiction de réunions publiques, recours aux forces « de l’ordre », retrait de salaire pour faits de grève...) – en particulier lorsqu’elles émanent de présidentEs syndiquéEs. Comme au Congrès de Nanterre (2011), Émancipation demandera que le SNESUP se prononce contre la syndicalisation de présidentEs et vice-présidentEs d’université et de COMUE. ● *Collectif Émancipation SNESUP*

POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE

RÉPONSE AU RAPPORT D’ACTIVITÉ

Un autre syndicalisme au SNESUP pour une rupture radicale : non au rapport d’activité !

La loi sur l’ESR promise en mars 2013 poursuit le démantèlement universitaire et l’orientation comptable de la LRU-RCE.

Alors que nos luttes universitaires depuis 2009 ont mis le pouvoir en difficulté, la direction du SNESUP ne propose rien d’autre qu’une politique s’appuyant sur des secteurs conséquents qui se fourvoient et se noient dans l’impasse du « dialogue social ». Le congrès d’orientation de 2015 doit rompre avec cette stratégie mortifère et rétablir un syndicalisme militant dans l’Université et la Recherche.

La formation des enseignants décimée
 Sur cette question centrale, les instances syn-

dicales ont été incapables de mettre en jeu leurs propres mandats. En refusant de rompre avec les projets sur la mastérisation de la formation des enseignants tels qu’ils se sont mis en place en 2009 puis en 2012, elles ont montré leur adaptation à une politique austère, comptable et financière entérinant la disparition des IUFM et facilitant la création des ESPE. **L’imbrication paradoxale « master-concours »** est devenue la règle dans des « MEEF » dont le cadrage national se fait toujours attendre. La tâche d’enseignement relève de l’Université, celles du recrutement, de la mise en stage, de l’évaluation et de la gestion des personnels relève des rectorats et du corps de l’Inspection. Fleuron de la refondation de l’École, la formation des enseignants a été sacrifiée sur l’autel de la LRU.

Le déni de démocratie, la souffrance des personnels et la **perte de repères** pour tous y compris les étudiant(e)s, ont atteint leur paroxysme. Alors que l’objectif affiché des réformes s’enlise dans des contraintes budgétaires d’une **démocratie bafouée**, et une autonomie universitaire résiduelle sous des conditions de travail et de formation dégradées d’année en année, « *les enseignants des IUFM ont connu [...] de nombreuses réformes et ont toujours fait preuve d’adaptabilité, de capacité d’innover...* » (sic!) Dans des conditions intenablement liées à la marche forcée et à la navigation à vue, les enseignants-chercheurs et enseignants dans les ESPE sont mis en cause dans leurs compétences, leur expertise, et dans la qualité de leur travail de formation d’enseignants. En



© Vincent Desjardins/Flickr.com

- de défendre l'autonomie des universités hors d'une gestion comptable et financière. Jamais un texte de loi comme celui proposé par « l'ESR » et la mise en place des COMUE dans le cadre de la régionalisation n'ont affirmé avec plus d'arrogance et de mépris les diktats du secteur privé sur l'enseignement supérieur et la recherche ;
- de réunifier le syndicalisme par la construction d'un rapport de force dans l'unité syndicale de tous les courants de pensée au SNESUP et par la réalisation d'actions radicales sur le terrain (AG intercatégorielles, coordinations des luttes, respect des mandats lors de réelles négociations). ●

Pour un SNESUP qui résiste et agit dans la seule perspective de ses revendications légitimes, votez PSL !
Votez contre le rapport d'activité de la direction sortante !

SIGNATURES COMPLÉMENTAIRES À LA MOTION D'ORIENTATION PSL

M.-F. Carnus, K. Lueken, B. Deknuydt, G. Hugot, N. Boubée, B. Caruhel, P. Dupont, Yves Léal, Didier Peytavi

Contacts :

marie-france.carnus@univ-tlse2.fr
konstanze.lueken@univ-tlse2.fr

même temps, la **surcharge de travail**, le **stress permanent** et la perte de sens occasionnés par les logiques de territoire et de concurrence (concours, recherche, discipline, professionnalisation) participent à une **souffrance généralisée**.

In fine, le temps réel et colossal imposé aux étudiant-e-s par la juxtaposition d'enjeux incompatibles sur une courte durée (concours, formation, stages, recherche) participe à la déstabilisation du métier. Il s'ensuit une perte de valeurs et de repères sur le métier d'enseignant, un « métier d'enseignant qui s'apprend ». Dans ce contexte de **marché de dupes**, il est temps de rompre enfin les lances avec ceux

qui nous gouvernent et ne plus tomber dans un « marketing » administratif sous peine d'y perdre notre âme, nos statuts et notre devenir professionnel.

Avec PSL

L'appel du SNESUP de janvier 2012 « **Pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour le service public d'enseignement supérieur et de la recherche** » doit demeurer la seule revendication et action pour une rupture radicale. Il est grand temps :

- **d'organiser la résistance, d'abroger** ces lois et organisations que nous ne voulons pas !

CONTRIBUTION

Pour une rupture immédiate et radicale Défendons le service public d'enseignement et de recherche et son personnel !

Faire de nos exigences l'enjeu majeur de notre devenir reste à l'évidence la seule perspective syndicale offerte face aux échéances promises par la nouvelle organisation et restructuration des régions. Depuis plus de quinze années, nos missions sont assujetties sans concertation ni coopération aux diktats nationaux, européens et internationaux de réformes (LMD, LOLF, Pacte pour la recherche, LRU, ESR, ESPE et COMUE) qui font obstacle à nos libertés et à la diversité de la recherche. Elles mettent en concurrence les établissements et les personnels à l'aune de la seule variable comptable et financière du désengagement de l'État.

C'est donc d'une rupture RADICALE avec ces politiques que notre Université a besoin et non de « garrots » financiers (RCE) pour mieux nous détruire à marche forcée. Cette rupture doit être IMMÉDIATE sur les plans réglementaires et budgétaires.

Elle passe par l'abrogation du pacte pour la recherche, des lois LRU et ESR, des COMUE et de tous les décrets d'application, à commencer par le décret statutaire des enseignants-chercheurs, par l'abandon des processus dits « d'excellence » et par l'abrogation des textes liés à la mastérisation de la formation des enseignants.

Cette rupture doit prévoir un collectif budgétaire avant celui de la loi de finances 2016 et instaurer un véritable débat démocratique aux prises de décision du service public de l'Université pour :

- faire de la recherche publique et de son indépendance une priorité ;
- assurer un aménagement territorial équilibré du service public d'enseignement supérieur et de recherche et relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur ;
- œuvrer à une véritable formation des enseignants de la maternelle à l'université ;
- revaloriser les salaires et carrières, disposer du temps de travail nécessaire pour accomplir nos missions de recherche et d'enseignement ;
- mettre en place un plan pluriannuel de création d'emplois publics pour résorber la précarité qui se généralise, à commencer parmi nos post-docs ;
- reconnaître les personnels du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche dans leur rôle social et laïc dans la République. ●

Projet de modification des statuts et du règlement intérieur du SNESUP soumis au congrès d'orientation des 1^{er}, 2 et 3 avril 2015

1. Un premier ensemble de modifications porte sur la forme

Il est relatif à la féminisation des articles des statuts et du règlement intérieur et ne concerne que la forme. Par exemple : « **adhérent.e.s** » remplace « **adhérents** », « **le(la) secrétaire et le(la) trésorier(ière)** » remplace « **le secrétaire et le trésorier** », etc.

2. Un second ensemble concerne le titre IV des statuts et l'article X du règlement intérieur

Il ne porte pas uniquement sur la forme (cf. site du SNESUP, congrès 2015, pour les versions actuelles).

TITRE IV

Démocratie et discipline syndicales

Art. 11 : La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué.e la garantie qu'il(elle) peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation syndicale. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP-FSU), groupant des syndiqué.e.s de toutes opinions, aucun.e de ses adhérent.e.s ne saurait être inquiété.e pour la manifestation des opinions qu'il(elle) professe en dehors de l'organisation syndicale à la seule condition, impérative, que celles-ci ne portent, de quelque façon que ce soit, atteinte à l'égalité de dignité de tout être humain.

Art. 12 : Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP-FSU), qui rassemble des adhérent.e.s d'opinions diverses, fait preuve de l'esprit le plus large pour maintenir son unité et assumer son rôle constant de défense des intérêts du personnel de l'enseignement supérieur. Les tendances et les courants de pensée sont des éléments de la démocratie syndicale.

Art. 13 : Aucun.e syndiqué.e ne peut se prévaloir d'un mandat du syndicat si celui-ci ne lui est pas confié par ses instances régulières. Tout.e syndiqué.e titulaire d'un mandat du syndicat ou toute délégation chargée de représenter le syndicat (ou une ou plusieurs de ses sections) est tenu.e de se conformer au mandat confié à cet effet et doit en rendre compte au

plus tôt devant l'instance qui l'a missionné.e.

Art. 14 : La démission ou le refus du paiement de la cotisation entraînent la radiation du syndicat. Art. 15 Toute violation des présents statuts ou toute indiscipline caractérisée de nature à porter préjudice au syndicat, et en particulier toute prise de position publique contraire à ses buts ainsi que le non-respect des mandats détenus ou des décisions d'une instance par une délégation, peut faire l'objet de sanctions allant, selon le degré de gravité du manquement, du rappel à l'éthique syndicale à l'exclusion.

Tout.e adhérent.e exclu.e ne peut être réintégré.e qu'après décision favorable de l'assemblée générale de sa section confirmée par une décision analogue de la commission administrative.

Art. 16 : Tout différend ou conflit qui s'élèverait, et qui n'aurait pu être résolu par conciliation, entre un.e syndiqué.e et sa section, ou entre sections, ou entre syndiqué.e.s ou, enfin, entre une section et le secrétariat national, le bureau national et la commission administrative, sera examiné par voie d'arbitrage. À cet effet, le congrès d'orientation désigne une commission des conflits à la majorité des deux tiers des délégué.e.s. La commission des conflits peut être saisie soit directement par un.e syndiqué.e, soit par la commission administrative, informée des demandes exprimées par le bureau national ou le secrétariat général, par un groupe de sections, une section. La commission des conflits instruit l'affaire en recourant à tous moyens nécessaires. Lorsqu'elle estime que l'instruction est terminée, elle rédige ses conclusions, qui sont aussitôt transmises à

la commission administrative qui seule peut trancher et doit motiver ses décisions. Les décisions de la commission administrative, qui décide de la nature de leur publication, s'imposent aux protagonistes et à l'ensemble du syndicat.

Il peut être fait appel de cette décision, dans les quinze jours qui suivent sa notification, devant le prochain congrès d'orientation, qui statue définitivement. L'appel est suspensif, sauf si la commission administrative en décide autrement.

Règlement intérieur

Art. X - Commission des conflits

La commission des conflits a la charge d'instruire tous les différends dont elle aurait connaissance et de proposer une solution d'arbitrage à l'approbation de la commission administrative. Elle a également la charge d'instruire les demandes de sanctions, lesquelles peuvent être formulées par les diverses instances régulières du syndicat. Dans l'exercice de ses fonctions, la commission des conflits, en totalité ou par délégation, peut demander à auditionner des personnes mises en cause et se rendre dans les sections.

La commission des conflits rend compte à la CA dès que possible des affaires qu'elle instruit. La commission des conflits est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléant.e.s, dont au moins trois titulaires et trois suppléant.e.s pris.e.s en dehors de la commission administrative. Afin de pourvoir au remplacement de celles ou ceux de ses membres personnellement concerné.e.s par un litige soumis à la commission, ou qui se trouveraient dans l'impossibilité temporaire ou définitive de remplir leur mandat, ou qui démissionneraient de la commission, le congrès désigne des suppléant.e.s en nombre au plus égal à celui des membres titulaires de la commission. La commission des conflits doit être composée en visant la parité, en prenant en compte l'ensemble des titulaires et suppléant.e.s. Elle désigne son bureau, composé d'un.e président.e et d'un.e secrétaire. ●

